

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR  
**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**  
**CANTON DE MARANGE-SILVANGE**  
**COMMUNE DE NORROY-LE-VENEUR**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 06 février 2017**

Conseillers élus : 15

Date de

convocation : 31 janvier 2017

En exercice : 15

Présents : 12

Pouvoirs : 2

Absents non excusés : 1

Absents excusés : 2

**Etaient présents** : Mme Nathalie ROUSSEAU ; M. Pascal JOLIOT ; M. Dominique WEYANT ; Mme Enza BAROTTE ; M. Christian FORFERT ; Mme Hélène FAVRE MONNET ; Mme Roseline KLEIN-BELLUCO ; Mme Julie LAFFAYE ; M. Christian SCHMITZ ; Mme Cindy DOS REIS ; Mme Véronique THILL ; Mme Samira BEN SLIMA ;

**Etaient absents non excusés** : M. Gérard IMBS

**Etaient absents excusés** : M. Claude NEVEUX a donné procuration à Mme Hélène FAVRE MONNET ; M. Nicolas ROQUEL a donné procuration à Mme Véronique THILL ;

**Secrétaire de séance** : Mme Roseline KLEIN BELLUCO ;

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Mme Le Maire, Nathalie ROUSSEAU. Approbation par les membres du Conseil Municipal du compte rendu séance du précédent Conseil du 28 novembre 2016.

Avant de commencer le point 1, Madame le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour **le point 14- Acceptation remboursement par chèque, et de modifier le point 8-Adhésion de deux communes au SMIVU Fourrière du Jolibois**, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Mme Le maire ouvre la séance après s'être assurée que le quorum était atteint.

---

**DELIB 7.10-147/2017 : remboursement locations Salle A. BOURSON**

Suite au lancement du marché de la salle Albert BOURSON concernant la réfection et l'amélioration de cette dernière,

Mme Le Maire a dû procéder à l'annulation de certaines réservations qui avaient été prise avant de savoir la date présumée du commencement des travaux.

Sont concernés :

Madame PONT Audrey, remboursement de la caution de 330,00€ pour la location de la salle Albert Bourson au mois de septembre 2017,

Et Madame MAYOT Brigitte, remboursement de la caution de 330,00 € au mois d'août 2017.

Sur rapport de Madame Le Maire le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, considérant que les délais de résiliation sont respectés, décide :

de procéder au remboursement des sommes respectives susmentionnées.

**VOTES : 14 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifiée exécutoire par sa transmission à la Sous-Préfecture pour contrôle de la légalité le 07 février 2017 et sa publication le 08 février 2017 ;

Au registre suivent les signatures

**Fait à Norroy-Le-Veneur, le 07/02/2017**  
**Mme Le Maire, N.ROUSSEAU,**